

ARRÊTÉ 2018 – 89 FIXANT LA FERMETURE ANNUELLE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE PANAZOL

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 L.2211-2 ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Vu le règlement intérieur des aires d'accueil des Gens du voyage de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole en date du 16 décembre 2013 et notamment l'article 3 ;

Considérant que, pour des raisons d'hygiène et de nécessité d'entretien, il y a lieu de procéder à la fermeture annuelle de l'aire d'accueil des Gens du voyage de PANAZOL,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 3 (fermeture annuelle) du règlement intérieur des aires d'accueil des Gens du voyage de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, en date du 16 décembre 2013, l'aire d'accueil des Gens du voyage de PANAZOL sera fermée **du mardi 10 juillet 2018 à 14h00 au mardi 24 juillet 2018 à 10h00.**

ARTICLE 2 : L'aire d'accueil, et particulièrement chacun de ses emplacements, devront être libérés de tout véhicule (caravane, fourgon, voiture), le mardi 10 juillet 2018 à 14h00.

Le non respect de cette disposition entrainera la mise en fourrière immédiate du véhicule en infraction.

Les mesures édictées au présent article ne concernent pas les véhicules du gestionnaire ou de ses prestataires.

ARTICLE 3 : Pendant la période de fermeture de l'aire, les Gens du voyage sollicitant un stationnement, seront dirigés vers les aires d'accueil ouvertes sur l'Agglomération.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'exposera aux sanctions prévues à l'article R 610-5^e du Code Pénal.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Limousin,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin,
- Monsieur le Maire de Limoges,
- Monsieur le Maire de Feytiat,
- Madame le Maire du Palais-sur-Vienne,
- Monsieur le Maire de Couzeix,
- Monsieur le Maire d'Isle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Directeur du Pôle Développement des Politiques Sociales de Limoges Métropole,
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale de Panazol,
- Messieurs et Mesdames les gens du voyage en stationnement sur les aires d'accueil.

FAIT à PANAZOL, le 23 avril 2018



Jean-Paul DURET